

*Voisin-es,
ami-es et
familles :*

*Comprendre
la violence faite
aux femmes*



Voisin-es, ami-es et familles

VOISIN-ES, AMI-ES ET FAMILLES

La campagne Voisin-es, ami-es et familles vise à sensibiliser le public aux signes avertisseurs de violence faite aux femmes pour permettre aux proches d'une femme qui risque d'en être victime ou d'un homme violent, d'apporter leur aide.

La campagne est un partenariat entre la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, le Comité d'experts Neighbours, Friends and Families/ Voisin-es, ami-es et familles par le biais du Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children, et Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF).

La plupart des Ontariennes et des Ontariens se sentent personnellement responsables de la lutte contre la violence faite aux femmes. La première étape est de reconnaître les signes de cette violence. Prenez les signes avertisseurs au sérieux. Nous pouvons toutes et tous contribuer à prévenir la violence faite aux femmes.

Pour plus d'information, visitez le site Web au www.voisinsamisetfamilles.on.ca ou appelez *Femaide* au **1 877 336-2433**, ATS **1 866 860-7082**.

En cas d'urgence, appelez la police.



Financé par :



Qu'est-ce que la violence faite aux femmes ?

L'expression « violence faite aux femmes » se réfère à la violence envers une femme de la part d'un conjoint, d'un partenaire ou d'un ami, actuel ou ancien. Il ressort clairement que les femmes sont souvent les victimes de la violence et que les hommes en sont le plus souvent les auteurs. Bien que la plupart des actes de violence soient commis dans des relations hétérosexuelles, ils existent également dans les relations entre personnes de même sexe. La violence faite aux femmes peut se traduire par une agression physique ou sexuelle, une violence psychologique et/ou un contrôle des ressources financières et de l'accès à la famille, aux ami-es et à la collectivité. La violence faite aux femmes peut prendre plusieurs formes, allant des blessures, aux traumatismes, à l'humiliation, l'isolement, l'intimidation et même parfois, jusqu'au meurtre.

Pourquoi parler de « violence faite aux femmes » ?

Pourquoi employer l'expression « violence faite aux femmes » plutôt que « violence familiale », « violence conjugale », « violence du partenaire » ou l'un des nombreux autres termes utilisés indifféremment pour décrire les expériences que vivent les femmes violentées? Ces termes ne font pas ressortir les causes de la violence commise spécifiquement envers les femmes parce qu'elles sont des femmes. En parlant de « violence faite aux femmes », on reconnaît que la violence vécue par les femmes trouve ses racines dans l'inégalité socio-économique et politique entre les hommes et les femmes (voir le paragraphe sur le Contexte social de la violence faite aux femmes). En parlant de « violence faite aux femmes », on se réfère à un large éventail de comportements y compris la violence physique et sexuelle, sans ignorer pour autant l'existence d'autres formes de violence comme l'abus de pouvoir, le contrôle, l'intimidation, les menaces et l'isolement. Les survivantes de violence rapportent que les autres formes de violence sont souvent tout aussi dévastatrices que la violence physique.

L'expression « violence faite aux femmes » reconnaît également que dans notre société, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à subir des abus de la part de leurs partenaires. En règle générale, les femmes sont aussi plus susceptibles que les hommes de souffrir de conséquences plus graves de la violence : blessures physiques, traumatismes, répercussions affectives, sociales et économiques. De plus, les statistiques et les expériences des hommes démontrent que leur vie n'a pas été affectée par de tels mauvais traitements aussi fréquemment, ni en si grand nombre que pour les femmes.

Les femmes de diverses races, les femmes pauvres, âgées, handicapées, malentendantes, lesbiennes, immigrantes, réfugiées ou géographiquement isolées peuvent vivre des impacts différents et rencontrer des obstacles supplémentaires quand elles cherchent et reçoivent des services de soutien.

À quoi ressemble la violence faite aux femmes ?

La violence faite aux femmes peut affecter leur bien-être physique, émotionnel, spirituel, sexuel et financier. Les impacts seront différents pour chaque femme. Il se peut qu'aucun signe de violence ne soit visible (p. ex., une blessure ou des marques physiques). Cependant, ceci n'exclut pas la possibilité qu'il existe des signes avertisseurs.

Violence physique

La violence physique est la forme de violence la plus largement connue. Elle inclut par exemple les actes suivants : frapper, étrangler, pousser, donner un coup de poing, une claque ou un coup de pied, tirer les cheveux, agresser avec un couteau, mutiler ou tuer. Toutes les formes de violence physique sont des actes criminels selon le Code criminel du Canada.

La violence physique peut notamment avoir les effets suivants :

- Mort
- Handicap permanent (cécité, surdité, épilepsie, perte de mobilité)
- Fractures
- Blessures à la tête ou à la colonne vertébrale
- Problèmes de procréation ou d'ordre gynécologique
- Dommages causés à un enfant à naître (blessure ou anomalie congénitale)
- Infertilité
- Dents cassées, coupures, maux de tête, commotion
- Ecchymoses, douleurs, traumatismes
- Isolement (pour cacher les blessures)

Violence psychologique

La violence psychologique (également appelée violence verbale) inclut entre autres, les insultes, l'humiliation, les cris, le rabaissement, les menaces, les mauvais traitements envers un animal domestique et la destruction de biens matériels.

La violence psychologique peut notamment avoir les effets suivants :

- Impression de perdre la tête, de devenir folle
- Vivre constamment dans la peur
- Sentiment d'être inutile et sans aucune valeur
- Dévalorisation, perte d'estime de soi
- État dépressif
- Sentiment de ne pas maîtriser la situation

- Problème de santé mentale
- Angoisse et inquiétude
- Éloignement de la famille et des ami-es
- Troubles de l'alimentation et du sommeil
- Syndrome de stress post-traumatique
- Perte d'énergie, apathie
- Éloignement de la collectivité et perte de la culture
- Sentiment de culpabilité et comportement autodestructeur

Violence spirituelle

La violence spirituelle consiste à empêcher une femme d'exprimer ses croyances religieuses ou spirituelles, de fréquenter un lieu de culte, ou à la critiquer ou la ridiculiser pour ses croyances religieuses, ses traditions ou sa culture.

La violence spirituelle peut notamment avoir les effets suivants :

- Sentiment de perte d'identité
- Sentiment de désespoir et d'isolement
- Perte de culture
- Rupture du lien avec la collectivité spirituelle

Violence sexuelle

La violence sexuelle comprend l'exploitation sexuelle, les attouchements à caractère sexuel non désirés, le viol et tout autre acte à caractère sexuel que la victime considère comme dégradant, humiliant ou douloureux, commis sans son consentement ou sans la capacité à consentir, contre la volonté de la victime, et obtenu par la force, la menace de la force ou l'intimidation.

La violence sexuelle peut notamment avoir les effets suivants :

- Sentiments de honte, de culpabilité ou de gêne
- Idées ou tendances suicidaires
- Image corporelle faussée
- Faible estime de soi
- Dépression
- Incapacité à avoir des relations sexuelles saines
- Problèmes de procréation ou d'ordre gynécologique
- Promiscuité sexuelle
- Troubles de l'alimentation et du sommeil
- Grossesse non désirée
- Perte d'énergie, apathie

- Syndrome de stress post-traumatique
- Comportements autodestructeurs

Contexte social de la violence faite aux femmes

La violence faite aux femmes est le fruit de nombreux facteurs complexes, à multiples facettes, qui incluent notamment :

1. Les stéréotypes sur les rôles masculin et féminin

Les stéréotypes traditionnels à propos des hommes et des femmes limitent les choix que nous faisons tous les jours. Ces stéréotypes conduisent souvent les hommes à se montrer autoritaires et dominants et les femmes, à rester passives et obéissantes. Au fil de l'histoire, les hommes ont en général détenu la majorité du pouvoir de décision dans notre société; même si les rôles sexuels ont évolué au cours des trente dernières années, le pouvoir et le contrôle demeurent encore majoritairement entre les mains des hommes. On peut citer pour exemples : la sous représentation des femmes dans les partis politiques; le fait que la responsabilité des soins aux enfants incombe encore principalement aux femmes, ainsi que le travail au foyer non rémunéré; les salaires des femmes, inférieurs à ceux des hommes (70 cents pour chaque dollar gagné par leurs homologues masculins), et le nombre inférieur de femmes occupant des postes cadres dans les entreprises.

2. La socialisation des filles et des garçons

Les messages que nous recevons durant notre enfance restent dans nos esprits à l'âge adulte. Certains enfants sont élevés dans l'idée que les hommes doivent se montrer autoritaires et dominants et que les femmes doivent rester passives et obéissantes. De tels stéréotypes sont nocifs parce qu'ils font croire à l'enfant qu'il est souhaitable et plus valorisant d'être un homme qu'une femme. Quand la famille, les ami-es et divers membres de la collectivité exposent leurs enfants à des stéréotypes et à des comportements sexistes, les enfants apprennent à agir d'une manière qui renforce les inégalités entre les deux sexes.

3. La violence dans les médias

Les médias contribuent fortement à renforcer les stéréotypes féminins et masculins, ainsi qu'à perpétuer les clichés sexistes traditionnels. Quand les médias transmettent des messages axés sur des mythes néfastes ou des attitudes sexistes envers les femmes et les hommes, ils perpétuent l'idée que les femmes sont impuissantes et normalisent la violence faite aux femmes. Ce qui sert ensuite de modèle à un comportement jugé acceptable par la société.

4. Attitudes et comportements conduisant à la violence à l'égard des femmes

On constate encore aujourd'hui dans la société certaines attitudes et certains comportements indiquant qu'il vaut mieux être un homme qu'une femme. Citons par exemple : accorder davantage d'importance aux sports masculins qu'aux sports féminins; sélectionner un fœtus masculin plutôt qu'un fœtus féminin; empêcher les femmes d'avoir du leadership dans certains organismes confessionnels; allouer des parts inégales des biens familiaux lors d'une succession, par exemple en léguant une ferme aux héritiers mâles – de même que, sur les réserves, les hommes autochtones conservent les droits de propriété du foyer matrimonial après une séparation. Quand il existe des valeurs qui accordent plus d'importance aux hommes qu'aux femmes, il en résulte une certaine tolérance envers la violence faite aux femmes. Cette attitude rend le manque de respect ou le mauvais traitement des femmes plus acceptable puisque ces dernières sont considérées comme étant moins importantes et moins puissantes que les hommes.

Chacun des éléments cités ci-dessus contribue à l'inégalité entre les femmes et les hommes dans notre société et à un partage inégal du pouvoir.

Q. Mais... l'égalité des femmes est acquise aujourd'hui, n'est-ce pas ?

R. Bien que les lois et les politiques sociales aient été modifiées en vue d'atténuer l'inégalité entre les femmes et les hommes, les stéréotypes de genre subsistent, génération après génération, en raison des messages au sujet des hommes et des femmes que nous transmettons à nos enfants. Ces messages sont relayés par les chansons, les publicités, les films, la télévision, les jeux vidéo, ainsi que par les paroles des adultes qui les entourent et les influencent.

Les jeunes garçons et les hommes ont souvent davantage de possibilités, de pouvoir et de privilèges, que ce soit dans le monde scolaire, sportif ou professionnel, le système de justice pénale ou dans leurs relations intimes. Certains croient que les hommes sont supérieurs aux femmes à tous les niveaux (intellectuel, social, financier, parental) et qu'ils ont donc le droit – ou du moins la prérogative méritée – d'adopter un comportement violent et dominant pour atteindre et conserver leur position d'autorité et de prestige. L'oppression est appuyée par le statut privilégié associé au genre, à la race, à la religion, à la classe sociale, à l'orientation sexuelle, à l'âge et à l'aptitude physique.

Pour mettre un terme à la violence faite aux femmes, toutes les femmes doivent devenir les égales des hommes et être appréciées et respectées de la même façon par la société.

Q. Les femmes sont aussi violentes que les hommes, n'est-ce pas ?

R. S'il est vrai que certains hommes subissent des actes de violence de la part de leurs partenaires, l'immense majorité des victimes sont des femmes.

Selon l'enquête 2006 de Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique* :

- En 2004, près de 28 000 affaires de violence conjugale ont été signalées à la police, dont 84 % avaient fait des victimes de sexe féminin et 16 %, des victimes de sexe masculin. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été la cible de 10 incidents de violence conjugale ou plus (page 11).
- Sur une période de 10 ans, les rapports de police indiquent que les hommes sont beaucoup plus susceptibles que les femmes d'être les auteurs dans les affaires de violence conjugale connues de la police. Ils sont aussi beaucoup plus susceptibles d'agresser leur conjointe à maintes reprises (pages 13-14) :
 - Incidents uniques – 86 % d'hommes contre 14 % de femmes
 - Récidives – 94 % d'hommes contre 6 % de femmes
 - Incidents chroniques – 97 % d'hommes contre 3 % de femmes.
- Les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes d'être blessées par suite de la violence conjugale (page 23).

De manière générale, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de formes de violence plus graves. Dans son enquête de 2005, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Statistique Canada révélait que les hommes et les femmes étaient victimes de formes de violence conjugale très différentes, et que les répercussions de la violence étaient plus graves pour les femmes que pour les hommes (page 13). L'enquête montrait notamment les faits suivants :

- Les femmes victimes de violence conjugale sont deux fois plus susceptibles d'être blessées que les hommes.
- Les femmes sont aussi trois fois plus susceptibles que les hommes de craindre pour leur vie, et deux fois plus susceptibles d'être la cible de plus de 10 incidents de violence conjugale.
- Les femmes sont trois fois plus susceptibles d'interrompre leurs activités quotidiennes à cause de la violence.
- Les femmes sont sexuellement agressées par leurs partenaires, ce qui n'est pas le cas pour les hommes.
- Les femmes victimes de violence au sein d'une relation ont déclaré que la gravité ou la fréquence de la violence avait augmenté après leur séparation, ce qui n'est pas le cas pour les hommes.

Ces données étayent la notion que la violence conjugale envers les femmes est souvent une question de pouvoir et de contrôle; quand une femme met fin à la relation, l'homme sent que son emprise sur sa partenaire est menacée et, par conséquent, la violence envers la femme s'intensifie (page 17). Le même rapport indique que les actes de violence les plus graves dont les hommes déclaraient avoir été victimes consistaient à avoir été poussés, bousculés ou giflés (34 %), ou avoir reçu des coups de pied, avoir été mordus, frappés ou cognés avec un objet (34 %). Vous pouvez obtenir une copie de ces rapports en ligne aux adresses suivantes :

http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/free_f.htm (2005) et

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/85-224-XIF2006000.pdf> (2006).

Dans son rapport annuel de 2005, le Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale indique que, sur les 100 cas étudiés entre 2002 et 2005, les femmes étaient victimes dans 93 % des cas et les hommes, dans 7 % des cas. Les hommes étaient les agresseurs dans 94 % des cas, contre 6 % pour les femmes. Le rapport précise que « les décès dus à la violence familiale ne sont pas des événements exempts de discrimination ».

Q. De quelle manière les femmes usent-elles de violence?

R. Toute violence, envers qui que ce soit, est inacceptable et ne doit pas être tolérée, qu'elle soit le fait d'un homme ou d'une femme. Seule la violence utilisée pour se protéger soi-même ou protéger ses enfants ou ses animaux domestiques fait exception. En outre, le fait d'avoir un partenaire dominateur et violent crée un véritable traumatisme pour la ou les victimes. Les femmes violentées peuvent ainsi devenir agressives et se mettre en colère par réaction au traumatisme qu'elles subissent – ce qui est un signe avertisseur de violence (pour en savoir plus, consultez les documents sur les *Signes avertisseurs permettant d'identifier et d'aider les femmes qui risquent de devenir victimes de violence*).

Les rapports de recherche et les groupes de défense des droits des femmes reconnaissent en règle générale que l'utilisation de la violence par les femmes est motivée par de nombreuses circonstances, y compris (mais non exclusivement) :

- La protection de soi-même et de ses proches, comme les enfants et les animaux domestiques (c'est la principale cause des actes de violence);
- Une réaction violente aux mauvais traitements, au fait d'être dominée et surveillée (dans les cas où la femme est la victime de la violence);
- Pendant la période de séparation ou la fuite, pour échapper à l'agresseur (peut aussi être une forme de légitime défense);

- La violence comme moyen de contrôler et de dominer son partenaire (les études montrent que cette forme de violence représente environ 5 % des cas,^{1 2 3}).

Signes avertisseurs de la violence faite aux femmes

L'un des objectifs de la campagne Voisin-es, ami-es et familles est de sensibiliser les membres des collectivités pour que chacun et chacune apprennent à connaître et à reconnaître les signes avertisseurs de la violence faite aux femmes. Des études ont permis de déterminer entre autres, 15 signes avertisseurs et 23 facteurs de risque pour aider les personnes proches de la victime et de l'agresseur à mieux comprendre la situation et à intervenir.

Signes indiquant qu'il est peut-être violent :

- || la rabaisse.
- || parle tout le temps et domine la conversation.
- || la surveille tout le temps, même au travail.
- || essaie de prétendre qu'il est la victime et agit comme s'il était déprimé.
- || essaie de l'empêcher de vous voir.
- || agit comme si elle lui appartenait.
- || ment pour bien paraître ou exagère ses qualités.
- || agit comme s'il était supérieur aux autres membres de sa famille et plus important qu'eux.

Signes indiquant qu'elle est peut-être victime de violence :

- Elle** s'excuse ou trouve des excuses à son comportement, ou elle devient agressive ou se met en colère.
- Elle** semble mal à l'aise de s'exprimer en sa présence.
- Elle** semble être malade plus souvent et s'absente du travail.
- Elle** essaie de masquer ses blessures.
- Elle** trouve des excuses à la dernière minute pour ne pas vous rencontrer ou elle essaie de vous éviter lorsqu'elle vous rencontre dans la rue.
- Elle** semble triste, seule, repliée sur elle-même et craintive.
- Elle** consomme des drogues ou de l'alcool pour faire face à la situation.

1 Belknap et Melton, In Brief: Are Heterosexual Men Also Victims of Intimate Partner Abuse? Washington DC: Applied Research Forum, National Electronic Network on Violence Against Women, National Resource Center on Domestic Violence.

2 Miller et Meloy, « Women's Use of Force », Violence Against Women, Volume 12, n° 1, janvier 2006, pp. 89-115.

3 Johnson et Leone, « The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence: Findings from the National Violence Against Women Survey ». Journal of Family Issues, 26(3), 2005, pp. 322-349.

Facteurs de risque : le danger risque d'être plus grand dans les cas suivants :

- Il est en contact avec elle, a le droit de visite et/ou la garde des enfants.
- Il a accès à des armes.
- Il a des antécédents de violence envers elle ou envers d'autres personnes.
- Il a menacé de la blesser ou de la tuer si elle le quitte. Par ex., « Si tu n'es pas à moi, tu ne seras à personne. »
- Il menace de faire du mal à ses enfants ou à ses animaux domestiques, ou de détruire ses biens.
- Il a menacé de se suicider.
- Il l'a frappée ou a essayé de l'étrangler.
- Il passe par une phase très difficile (p. ex., emploi, séparation, dépression).
- Il est convaincu qu'elle fréquente quelqu'un d'autre.
- Il l'accuse d'avoir gâché sa vie.
- Il ne cherche pas à obtenir de soutien.
- Il surveille ses moindres gestes, écoute ses conversations téléphoniques, lit ses courriels et la suit.
- Il a du mal à garder un emploi.
- Il consomme de la drogue ou boit tous les jours.
- Il ne respecte pas la loi.
- Elle** vient juste de se séparer ou elle a l'intention de le quitter.
- Elle** craint pour sa vie et pour la sécurité de ses enfants ou elle est incapable de voir les risques.
- Elle** lutte pour la garde des enfants ou elle a des enfants d'une relation précédente.
- Elle** a une autre relation.
- Elle** a des blessures non expliquées.
- Elle** n'a pas accès à un téléphone.
- Elle** est confrontée à d'autres obstacles (p. ex., elle ne parle ni le français ni l'anglais, elle n'est pas encore résidente du Canada, elle vit dans une région isolée).
- Elle** n'a ni ami-es ni famille.

Selon les statistiques, les femmes âgées de moins de 25 ans, les femmes handicapées, les femmes autochtones et les femmes qui sont des conjointes de fait risquent davantage de devenir victimes d'actes de violence (Statistique Canada : *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*).

Planification de la sécurité

Le terme « planification de la sécurité » est souvent employé pour décrire un ensemble de mécanismes et de stratégies visant à accroître la sécurité des femmes violentées. Concrètement, la planification de la sécurité se traduit en donnant l'information pertinente à la femme, l'accès à des ressources et à un soutien qui lui permettront

d'élaborer un plan d'action en vue d'accroître sa sécurité et celle de ses enfants avant de se trouver dans une situation qui risque d'être dangereuse.

Vous pouvez vous familiariser avec la brochure intitulée *Planification de la sécurité pour les femmes victimes de violence* et la carte de sécurité *Suggestions pour la planification de la sécurité à l'intention des femmes victimes de violence*.

Q. Comment parler à une femme que vous soupçonnez d'être victime de violence ?

R. Beaucoup de gens hésitent à parler à une femme qu'ils soupçonnent d'être victime de violence parce qu'ils ne savent ni quoi dire, ni comment le dire. Toujours garder à l'esprit que n'importe quelle femme peut être victime de violence.

Vous hésitez à intervenir pour diverses raisons. Par exemple, vous pensez peut-être que la violence faite aux femmes est une affaire personnelle; ce qui se passe derrière des portes closes ne vous regarde pas; ou encore, la femme vous parlerait d'elle-même si elle avait besoin d'aide. Mais nombre de femmes ont du mal à parler de leur situation, en particulier si elles ont déjà demandé de l'aide et ont été accusées d'être à l'origine de la violence. La plupart des femmes violentées qui se voient offrir de l'aide en sont profondément reconnaissantes, même si elles ne le disent pas toujours. Pour beaucoup d'entre elles, il faut énormément de temps, de planification, de soutien et de courage pour fuir la violence. En attendant, il est important que ces femmes sachent qu'elles peuvent compter sur l'aide de personnes qui les connaissent et s'intéressent à elles et à leur situation. Le simple fait de savoir que quelqu'un lui propose son appui peut encourager une femme à agir.

Rappelez-vous que vous n'avez pas besoin d'être un ou une experte en la matière ni d'assumer un rôle de conseiller ou conseillère. Il existe dans votre collectivité des spécialistes, des intervenantes et des professionnels qui fournissent les services et de l'aide appropriés. Ce que vous pouvez faire pour aider une femme victime de violence, c'est être solidaire et la renseigner sur les services et les personnes qui peuvent l'aider.

Si vous connaissez une femme victime de violence de la part de son partenaire, vous pouvez intervenir de multiples façons et faire toute la différence. Pour obtenir des informations à ce sujet, appelez la ligne francophone de soutien *Femaide* au 1 877 336-2433, ATS 1 866 860-7082.

Q. Comment savoir s'il y a un problème ?

R. Votre amie a peut-être des blessures fréquentes qu'elle n'explique pas, ou qu'elle explique sans vous convaincre. Son enfant est peut-être souvent triste et renfermé, et ne veut pas en parler. Elle annule régulièrement des rendez-vous ou semble avoir peur de provoquer la colère de son partenaire. Souvenez-vous que la violence faite aux femmes est un crime fondé sur le genre : dans la relation, l'homme exerce son emprise sur la femme de manière physique, psychologique ou financière, ou par tout autre comportement contrôlant. La violence faite aux femmes peut se produire dans toutes les formes de relations : entre personnes qui sont mariées, qui vivent ensemble ou qui se fréquentent, entre personnes divorcées ou séparées, ou entre personnes de même sexe. Vous référer à la liste complète des signes avertisseurs et des facteurs de risque.

Q. Que pourriez-vous faire ?

R. Voici quelques suggestions pour aider une femme lorsque vous reconnaissez les signes avertisseurs de violence :

- Lui parler de ce que vous avez constaté et exprimer votre inquiétude. Si elle parle de la situation de violence, lui dire que vous la croyez et que ce n'est pas de sa faute.
- Lui suggérer de ne pas dire à son partenaire si elle a l'intention de le quitter. Sa sécurité est une priorité.
- Lui proposer de garder ses enfants pendant qu'elle obtient de l'aide.
- Lui offrir votre maison comme refuge pour elle, ses enfants et ses animaux domestiques. Si vous le faites, ne pas laisser son partenaire entrer chez vous.
- L'encourager à préparer un petit sac contenant des articles importants et le garder chez vous au cas où elle en aurait besoin.
- Savoir que vous – ou elle – pouvez appeler la ligne *Femaide*, la maison d'hébergement locale ou, en cas d'urgence, la police.
- Lui donner des documents sur les moyens de se protéger. La brochure *Planification de la sécurité pour les femmes victimes de violence* peut être utile.
- Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur une situation particulière, communiquez avec la ligne *Femaide*, une maison d'hébergement pour femmes ou un programme d'aide et de soutien aux victimes de violence. Ces ressources pourront vous aider, et peut-être, pourraient même vous proposer de vous impliquer davantage en tant que bénévole qualifié-e pour aider d'autres femmes de la collectivité.

Q. Et si elle nie la violence ?

R. Il se peut qu'une femme ne se sente pas suffisamment prête, à l'aise ou en sécurité pour parler des mauvais traitements dont elle est victime. Si elle nie la violence :

- Lui dire qu'elle peut venir vous parler n'importe quand.
- Ne pas vous mettre en colère et ne pas vous sentir frustré-e par sa décision. Il est important de comprendre qu'elle risque d'avoir peur d'agir ou de ne pas être prête à le faire. Il est important de respecter ses choix.
- Essayer de comprendre pourquoi elle peut avoir du mal à demander de l'aide. Elle a peut-être honte.
- Lui donner le numéro de la ligne *FemAide* et lui dire qu'elle peut appeler en toute confidentialité si elle veut parler à quelqu'un.
- Lui offrir de l'accompagner si elle a besoin de renseignements ou de soutien supplémentaires.
- Si elle a des enfants, lui expliquer calmement que sa sécurité et celle de ses enfants et leur bien-être vous tiennent à cœur. Il est possible qu'elle admette plus facilement la situation si elle se rend compte que ses enfants risquent aussi d'être en danger.

Q. Que faire si elle décide de poursuivre sa relation ?

R. Vous souvenir que ce n'est pas votre rôle d'encourager une femme victime de violence à quitter son foyer. Il est parfois frustrant de voir une amie ou une collègue revenir vers un partenaire violent. Il faut comprendre les nombreuses raisons qui peuvent conduire à une telle décision. Mettre un terme à une relation prend du temps; dans le cas d'une relation violente, c'est souvent plus difficile encore. Dans de nombreux cas, la victime craint pour sa vie. Elle peut aussi désirer que ses enfants grandissent avec leurs deux parents. Elle peut se sentir coupable et croire l'agresseur quand il l'accuse de provoquer la violence. Parfois, son estime de soi a été atteinte par les mauvais traitements au point qu'elle ne se croit pas capable de s'en sortir seule; elle peut souhaiter la fin des actes de violence, et non la fin de la relation. Elle peut encore, pour des raisons financières, penser qu'elle doit rester : elle peut craindre de ne pas pouvoir subvenir toute seule à ses besoins et à ceux de ses enfants. Son partenaire menace peut-être de ne pas verser de pension alimentaire pour les enfants.

Quelles que soient les raisons qui poussent une femme victime de violence à poursuivre sa relation, vous pouvez l'aider de plusieurs façons. Voici comment :

- Lui suggérer de noter tout ce qui lui arrive et de conserver toute preuve de menace, orale ou écrite et, de garder ce document dans un endroit sûr, hors du foyer.

- Localiser les services qui peuvent l'aider à assurer sa sécurité, lui en faire part et lui apporter un soutien moral.
- Lui suggérer de parler de la violence dont elle est victime à son médecin ou à son infirmier ou infirmière et de demander que les actes de violence soient documentés et les blessures, photographiées. Ces dossiers lui seront utiles si elle décide un jour d'engager une procédure judiciaire.
- L'encourager à appeler *Femaide*, la ligne de soutien francophone, pour obtenir des informations sur la préparation d'un plan de sécurité et des renseignements sur les possibles recours judiciaires. Si elle admet qu'elle est harcelée par l'agresseur, l'encourager à appeler la police locale ou lui proposer d'appeler vous-même la police, si elle le désire. Le harcèlement est interdit par la loi.

De nombreuses femmes décident de rester à cause de leurs enfants. Il est important d'encourager une femme à inclure ses enfants dans son plan de sécurité. Aborder la question de la sécurité des enfants s'ils restent à la maison. Mais sachez que c'est en général un sujet délicat et difficile pour les femmes.

Q. Que faire si elle décide de partir?

- R. Si elle décide de mettre un terme à sa relation, elle aura peut-être besoin d'aide pour trouver une maison d'hébergement, de l'argent, un endroit pour entreposer ses biens ou un programme de soutien aux femmes victimes de violence.

C'est à vous de décider dans quelle mesure vous vous sentez disposé-e à la soutenir. La priorité est de l'aider à établir un plan de sécurité, ce qui peut impliquer de conserver son argent et des documents importants en lieu sûr et de planifier son départ. La ligne *Femaide*, les programmes de soutien et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence peuvent vous informer.

Pour plus d'information, visitez le site Web au www.voisinsamisetfamilles.on.ca ou appelez *Femaide* au 1 877 336-2433, ATS 1 866 860-7082.
En cas d'urgence, appelez la police.



Femaide

LIGNE DE SOUTIEN POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Nous reconnaissons que demander de l'aide, lorsqu'on est touchée par la violence conjugale et/ou à caractère sexuel, c'est souvent briser un silence qui fait très mal.

En appelant la **Ligne de soutien pour femmes victimes de violence**, vous y trouverez le respect inconditionnel de votre expérience, le respect de votre confidentialité, de l'écoute, du soutien et de l'information concernant les services disponibles dans votre communauté.

La Ligne de soutien pour femmes victimes de violence est une ligne francophone où les services sont offerts par et pour les femmes. Des intervenantes, connaissant la réalité de votre communauté, répondent aux appels en fonction de leur provenance en Ontario. Elles vous orienteront vers les services qui y sont offerts.

1 877 336-2433

ATS 1 866 860-7082 www.briserlesilence.ca